



## **Intervention de Madame Annick GIRARDIN**

**Ministre des outre-mer**

**Conférence de Presse : Mayotte : l'action de l'Etat pour votre quotidien**

**Case Rocher – Petite Terre - Mayotte**

**Mardi 15 mai 2018**

*Seul le prononcé fait foi*

**Mesdames et messieurs,**

Avant de commencer mon propos, permettez moi de revenir brièvement sur les secousses sismiques qui ont cours à Mayotte depuis vendredi dernier et que j'ai eu l'occasion de ressentir au cours de mon déplacement. Je sais que ce sujet peut être une source d'inquiétudes pour les citoyens et je veux partager avec vous les dernières informations que nous avons du Bureau de recherches géologiques et minières. Cet essaim de séismes est ressenti malgré sa faible intensité car il est situé à 50 kilomètres des côtes et que son origine est assez peu profonde. Il ne présente a priori pas de risques de dégât sur terre ni de tsunami en mer et ne dépasserait pas jusqu'à présent le niveau 5 sur l'échelle du BRGM. Par précaution, j'ai demandé à la préfecture de produire une information journalière sur l'évolution du phénomène et d'anticiper tout risque prévisible pour la population.

Tout d'abord, pour couper court aux rumeurs et aux peurs, je tiens à préciser une nouvelle fois à chacun d'entre vous : Mayotte restera Française. Mayotte restera un département. Il n'y a pas d'agenda caché.

Mesdames et messieurs, il y a 4 mois, éclatait à Mayotte un mouvement social d'ampleur qui a entraîné un blocage des îles pendant plusieurs semaines, avec des répercussions parfois dramatiques.

Ce mouvement est né en réponse à un contexte de violence et d'insécurité aux abords des établissements scolaires, notamment, laissant un jeune étudiant tétraplégique.

Ce mouvement est né, aussi, d'une crise sociale profonde et dans tous les domaines : santé, logement, transports, travail, éducation... Crise dont l'immigration illégale massive qui déstabilise la société mahoraise ne fait qu'amplifier les effets, au point de les rendre insupportables.

Ce mouvement a été engagé par une population à bout, exaspérée de ne pas voir venir les changements attendus de la départementalisation. Il a été alimenté par la peur de voir la France et la République se détacher de Mayotte.

Cette crise n'est pas la première : il y a eu 2011, 2016... 2018. Mais elle était prévisible : je l'ai dit lorsque je suis venue à Mayotte en mars, et répété devant la représentation nationale : elle traduit un échec collectif.

Je veux que cette crise soit l'amorce à un avenir meilleur pour Mayotte.

Lors de mon précédent passage je ne suis pas venue m'enfermer dans une salle pour « négocier » dans la précipitation un accord mal ficelé, sous-financé, prometteur d'autres déceptions et crises à venir.

Il y avait d'abord une urgence absolue à traiter pour restaurer immédiatement la sécurité. C'est le sens des mesures que j'ai présentées le 13 mars dernier et que rappelle mon courrier du 17 mars dernier.

Il y avait aussi l'obligation de prendre le temps nécessaire – un mois – pour rechercher avec l'ensemble des parties prenantes des réponses concrètes durables et d'effet rapide pour le territoire sur les multiples autres sujets qui entravent le développement et le quotidien de Mayotte.

J'ai proposé en avril dernier de nommer un préfet, délégué du Gouvernement pour conduire ce travail. Je veux rappeler, ici, devant lui, que le choix de confier ce rôle à Dominique Sorain, mon directeur de cabinet, ancien préfet de la Réunion, a été un geste fort. Je sais que les mahoraises et les mahorais en ont compris la portée, parce qu'elle est aussi une marque de considération, de sérieux, de respect.

L'ensemble de mes collègues du Gouvernement ont été mis à contribution, et les élus du territoire, à qui il appartient de représenter ses habitants et d'en défendre les intérêts, ont participé à ce travail coordonné au plus haut sommet de l'État par le premier ministre, qui les a reçus le 18 avril dernier. Des premières annonces ont été faites à cette occasion.

Depuis plus de deux mois, le calendrier, la méthode, les engagements sont tenus. L'étape d'aujourd'hui s'inscrit dans ce chemin. C'est une des conditions de la restauration de la confiance, valeur indispensable à la réussite de nos ambitions communes.

Je n'ai pas voulu d'un ènième « pacte » ou d'afficher simplement une « ambition pour l'avenir de Mayotte ».

J'ai voulu des engagements fermes, concrets, précis, inscrits dans le réel, numérotés, financés, arbitrés au plus haut niveau.

Cet exercice n'écrase pas les précédents. Il ne renie pas Mayotte 2025, que les mahoraises et les mahorais ont pensé et construit avec l'Etat. Il ne relègue pas le plan sécurité Mayotte de 2016 aux oubliettes. Il ne fait pas l'impasse sur les travaux conduits dans le cadre des Assises des outre—mer.

Au contraire, les engagements que je vais prendre aujourd'hui se nourrissent de tout cela, s'appuient dessus, en constituent le prolongement.

De la même manière, j'ai tenu à ce que chacune des revendications de l'intersyndicale, des collectifs, des acteurs économiques, chacune des demandes des élus, soit précisément étudiée, afin d'y apporter une réponse.

**Ce que je vais vous présenter, ce sont 53 engagements, regroupant près de 125 actions : pour développer le territoire, pour améliorer la vie quotidienne à Mayotte.**

125 actions dont je m'assurerai que tous les citoyens de Mayotte puissent suivre la mise en œuvre, en toute transparence, en instituant un comité de suivi avec toutes les parties prenantes. Comité qu'animera le préfet ici à Mayotte. Transparence qu'assurera la mise en ligne avant la fin de l'année d'un site internet dédié au suivi des engagements de l'État par la préfecture, sur le même modèle que celui dédié à la Guyane.

\*\*\*

**Les dix premières mesures concernent la sécurité, la lutte contre la délinquance et contre l'immigration illégale.**

Elles reprennent, pour l'essentiel, l'ensemble des mesures d'application immédiate décidées et mises en œuvre en mars dernier : mise en place de la police de sécurité du quotidien, augmentations des effectifs de police et de gendarmerie, association des citoyens à la définition des priorités d'action en matière de sécurité et au suivi des résultats...

Dans un certain nombre de cas, nous sommes allés au delà des engagements de mars dernier : création d'une compagnie départementale d'intervention de la police nationale, amélioration des observations radar pour lutter contre l'arrivée des kwassas.

Nous ne reviendrons sur aucun de ces engagements et je remercie mon collègue Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, pour son soutien. La présence à mes côtés aujourd'hui de M Kerdoncuff, nouveau sous-préfet en charge de coordonner la lutte contre l'immigration clandestine, est la preuve de notre détermination à tenir nos promesses dans le temps.

**Bien entendu j'ai conscience des obstacles que fait peser la crise actuelle entre la France et les Comores au sujet de la réadmission des clandestins. Tous les citoyens de Mayotte m'en parlent et je mesure leur désarroi.**

Depuis plusieurs semaines, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est mobilisé pour trouver une issue avec Moroni. Et nous ne céderons pas. J'en ai eu encore hier l'assurance par Jean-Yves Le Drian au téléphone. Sa détermination est totale. Alors, oui, le temps de la diplomatie est toujours trop long quand on est en période de crise, mais il n'empêche pas de travailler sur d'autres sujets.

Je ne partage pas l'opinion de ceux qui estiment, qu'au prétexte d'une crise diplomatique, nous devrions arrêter de travailler, nous devrions arrêter de construire et de penser son avenir. La bataille se mène sur tous les fronts à la fois et s'il n'y pas de développement sans sécurité, il n'y a pas non plus de sécurité sans développement.

D'autres estimeront que ce plan est insuffisant ou qu'il est trop tardif, ou que sais je encore... La critique est souvent utile. Mais parfois, il arrive que la critique systématique dissimule une forme de renoncement.

Depuis des mois, des collectifs, des syndicats, des élus, des citoyens interpellent le gouvernement pour obtenir des réponses. Le projet de fond dont il est l'objet aujourd'hui en est une.

Ce matin le collectif de citoyens m'a fait une confidence. Ils m'ont expliqué que les mahorais ont besoin d'être aimés. Je veux les rassurer sur ce point. En trois déplacements en moins d'un an ici, je me suis attaché aux mahorais et à leur territoire, à leur accueil, parfois chaleureux, parfois plus froid, mais toujours sincère. Je me suis attachée à leur détermination, moi qui vient d'un territoire encore plus petit et qui sait se battre pour son avenir. Je me suis attachée à votre appétit d'un avenir meilleur, à votre amour sans cesse renouvelé pour la patrie.

Mais l'amour, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, comme disait Saint Exupéry, c'est regarder ensemble dans la même direction.

**Mesdames et messieurs, Les quatre mesures suivantes concernent la santé, l'offre de soins à l'hôpital et la couverture maladie des citoyens de Mayotte.**

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre, une Agence de Santé de plein exercice sera mise en place à Mayotte et ce déploiement commencera dès cette année, avec la nomination d'un directeur et un budget propre, indépendant de la Réunion.

Les moyens dédiés à la prévention, si nécessaires à Mayotte, seront augmentés de 50% cette année et doublés, à hauteur de 15 millions d'euros à partir de l'année prochaine.

Un effort de près de 200 millions d'euros sera consenti pour investir et moderniser l'hôpital, ainsi que l'avait indiqué Agnès Buzyn, ministre de la santé et des solidarités. Nous savons que ces travaux prennent parfois du temps. Or nous en manquons. Dès 2018, ce sont donc 20 millions d'euros qui seront investis dans des travaux de modernisation urgents.

Le document qui vous est remis ce jour détaille l'ensemble des mesures prévues pour renforcer l'attractivité des métiers de la santé dans le territoire, pour sécuriser l'exercice des professions d'infirmier et de sage-femme, pour faire venir des spécialistes dans les spécialités qui en manquent. Avec des formules parfois innovantes. Là encore, il s'agit de faire vite.

Nos engagements comprennent aussi des décisions pour faciliter l'accès aux soins des assurés sociaux : mettre en place un vrai système de consultations programmées à l'hôpital, exempter totalement de ticket modérateur les personnes à faible revenus afin de leur ouvrir l'accès à la médecine de ville, en 2019, avant l'extension de la couverture maladie universelle, CMU complémentaire, en 2022.

**Agir en faveur du quotidien à Mayotte, c'est aussi se préoccuper de l'enfance, de la famille, des publics fragiles. C'est le sens des 5 mesures suivantes.**

Vous trouverez dans le document joint le détail des initiatives qu'entend prendre l'Etat.

Parmi celles-ci, j'insiste plus particulièrement sur l'engagement dès cette année, en 2018, d'un plan de rattrapage des équipements sportifs qui sera financé par le ministère des sports et le ministère des outre-mer à hauteur de 4 M€ et permettra notamment de faire sortir de terre de nouveaux projets. J'ai vu hier le projet de stade à Chirongui, je sais qu'il existe aussi des projets d'ampleur à M'Tsamboro.

Je veux insister aussi sur l'extension à Mayotte d'un certain nombre de prestations et minima sociaux dont ne bénéficie pas pleinement le territoire, compte tenu des spécificités de son système social jusqu'à la départementalisation.

Je connais l'attente d'égalité qui est la vôtre, elle est légitime et je la comprends.

L'extension immédiate de l'intégralité du code de la sécurité sociale et l'alignement de tous les minima sociaux peut poser des difficultés. Certains droits sociaux doivent converger progressivement, au vu d'indicateurs objectifs, au rythme de la convergence des cotisations.

Mais certaines prestations sociales, devraient logiquement être étendues et revalorisées plus vite, parce que rien ne justifie que ce ne soit pas le cas.

Le document qui vous est remis en liste une demi-douzaine, dans le champ du handicap, de la parentalité, du logement, de la restauration scolaire. Ces prestations seront alignées sur le quinquennat.

Je ne veux pas exclure non plus de durcir les conditions d'accès à ces prestations, notamment en termes de durée de séjour régulier sur le territoire, afin d'éviter d'en



faire des accélérateurs d'une immigration que nous cherchons à maîtriser. C'est un sujet sur lequel nous nous pencherons dans le cadre de la préparation des textes législatifs et réglementaires qu'appellent ces décisions.

Enfin, n'oublions pas que l'objet de ces prestations est de permettre la prise en charge des bénéficiaires par des structures et services qui font cruellement défaut à Mayotte : handicap, petite enfance, vieillesse et dépendance, services aux familles, accès au logement décent... Mayotte manque de tout et le seul alignement des prestations ne règlera pas le problème.

C'est pourquoi nous allons travailler sur la création, en lois de finance 2019, d'un fond de développement social qui aura pour objectif d'aider ces structures à voir le jour et fonctionner: crèches, établissements pour personnes âgées, services à la personne, aide aux parents, offre culturelle et de loisirs aux enfants hors de l'école... Ce sont ces choses là qui changeront le quotidien des familles mahoraises.

### **9 mesures portent sur la priorité que constitue l'éducation et la formation.**

Ainsi que s'y était engagé Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, en présence du Premier ministre, un rectorat de plein exercice sera créé à Mayotte dans les deux ans.

Il ne s'agit pas que de changer une plaque sur un bâtiment. Comme l'a dit le ministre, il s'agit de jeter les bases d'une véritable académie, ce qui impliquera non seulement la création d'emplois, dès la prochaine rentrée, mais aussi des chantiers immobiliers et un effort particulier sur la formation des enseignants.

Pour répondre au défi de l'éducation dans un territoire aussi jeune que Mayotte, nous savons tous qu'un effort important est indispensable en faveur des constructions scolaires.

Sur le quinquennat, le ministre de l'éducation nationale et le ministère des outre-mer engageront près de 500 millions d'euros d'investissements, soit environ le double que lors du quinquennat précédent.

Cela doit notamment permettre de lancer la construction d'un nouveau lycée du Nord, celle du lycée des métiers du bâtiment, la réfection ou la construction de nouvelles écoles pour réduire le nombre de classes en rotation, comme nous allons le faire à Koungou, à Dembéli, dans les prochains mois.

Un effort particulier sera fait pour intégrer dans ce plan d'investissement la construction de réfectoires et de cuisines centrales. Ce sera par exemple le cas à Kaweni, où 10.000 repas seront préparés chaque jour, à compter de 2019.

A ce programme de constructions s'ajoute bien entendu un effort particulier pour recruter, former et fidéliser des fonctionnaires et mieux encadrer les élèves au quotidien.

Le document qui vous est remis en détaille le contenu. Plus de 500 recrutements seront opérés, dont 150 en plus de ce qu'impose la progression des effectifs, afin de réduire les écarts entre les dotations REP et REP+.

L'enjeu, c'est la lutte contre le décrochage, la promotion des apprentissages, l'engagement d'une véritable ambition éducative à Mayotte.

En parallèle, en lien avec mon collègue ministre du travail, nous avons pris deux décisions.

La première consiste à faire monter en puissance les dispositifs de formation professionnelle adaptés à Mayotte : garantie jeune, cadre avenir, doublement des formations offertes dans le cadre du plan d'investissement des compétences, service militaire adapté...

La seconde consiste à doter Mayotte de véritables outils d'insertion sur le marché du travail, avec la création d'une direction régionale de pôle emploi, dès 2019 et la création d'une antenne supplémentaire de la mission locale.

### **Passons aux cinq mesures qui suivent et concernent le logement, l'aménagement urbain et la lutte contre l'habitat illégal.**

Mayotte manque cruellement de logements et l'habitat insalubre qui se multiplie, le plus souvent dans l'illégalité, fait peser des risques inacceptables pour la population. Ce sont des réalités que j'ai vues hier encore lors de mon déplacement à Chirongui. Un tiers des mahorais sont concernés.

Face à cela la production de logement sociaux demeure très faible. Ce n'est pas acceptable.

Avec l'aide des bailleurs et des financeurs et notamment de la caisse des dépôts et consignations, nous nous fixons comme objectif de porter cette cible à 400 logements en 2018 et de faire progresser cet objectif chaque année du quinquennat au bénéfice des mahoraises et des mahorais.

Cela nécessite des moyens. Dès 2018, nous augmenterons de moitié (soit 10 millions d'euros de plus) les crédits de la politique du logement social à Mayotte qui atteindra 30 millions d'euros.

Ces moyens, ce sont des logements supplémentaires, des opérations de lutte contre l'habitat indigne que nous pourrons accompagner. Il ya déjà des collectivités qui le demandent et qui préparent leurs dossiers, j'en ai vu au cours de ce déplacement. Ce sont aussi des zones d'activité que nous pourrons développer, du foncier à mobiliser. L'Opération d'Intérêt National que nous allons lancer sur Mayotte permettra d'accélérer les procédures, d'aller plus vite, de penser, ensemble, logement, commerces, services, réseaux.

Nous accompagnerons les opérations de renouvellement urbain et de revitalisation de Mamoudzou, Dembeni, Koungou, Dzaoudzi et Pamandzi, que portent notamment les services du ministre de la cohésion des territoires aux côtés des collectivités.

Plusieurs opérations majeures vont commencer, dès 2019. Par exemple à Kaweni, pour mieux insérer la cité scolaire dans son environnement. Ce dont il s'agit ce sont des routes, de l'assainissement, de la rénovation de l'habitat. Ce sont des choses concrètes, importantes pour la vie quotidienne.

Mais il nous faut aussi aller plus loin, et nous attaquer au fléau des bidonvilles qui s'étendent chaque jour à Mayotte. La aussi, l'État s'adapte à Mayotte. Nous avons créé une nouvelle procédure dans le cadre de la loi logement actuellement examinée, comme je m'y étais engagée. Les opérations d'expulsion qui ont été conduites les 9 et 11 mai dernier dans le quartier Batrolo et à Tsondzou prouvent qu'on peut faire, si on veut vraiment. Les nouvelles dispositions législatives nous permettront d'aller plus vite, de rendre cette action plus efficace. Mais j'aurai besoin pour cela de l'engagement de tous, à commencer par celui des élus locaux, sans qui rien de durable ne pourra être fait.

## **Les huit mesures suivantes portent sur le développement d'infrastructures essentielles dont a tant besoin Mayotte**

Bien sûr je n'occulte pas le sujet de l'allongement de la piste, qui préoccupe les citoyens de Mayotte. C'est une hypothèse que n'a pas écartée la ministre des Transports, Elizabeth Borne. Une mission sera conduite dès cet été et rendra ses conclusions cette année. Elle aura pour objectif d'étudier comment cet allongement, comme toute autre solution, permettra d'atteindre nos objectifs partagés : augmenter la concurrence, abaisser le coût des billets, assurer une desserte aérienne à la hauteur des enjeux.

Il sera fait de même sur le port, en accord avec la demande des élus, afin de trouver des solutions pour mettre Longoni au niveau des attentes légitimes des habitants du territoire.

Ces deux missions ne visent pas à « gagner du temps » ou à ne pas traiter les sujets. Non, elles permettront de mieux partager les solutions et les choix, de prendre en compte toutes les implications de ces choix, de permettre à l'Etat et aux mahorais de CHOISIR, en toute connaissance de cause.

Je sais aussi les attentes qui sont les vôtres pour faciliter les transports terrestres au sein de l'île.

L'Etat a décidé de mobiliser plus de 110 millions d'euros au cours des quinze prochaines années, près de 40 millions d'euros sur le quinquennat, pour financer aux côtés des collectivités un ambitieux programme de transport.

Dans ce programme, discuté avec les élus, il y a les liaisons interquartiers qui permettront le contournement de Mamoudzou afin de fluidifier la circulation.

Il y a aussi une forte priorité pour les transports en commun, avec la création d'une ligne de bus à haut niveau de service en bord de mer à Mamoudzou, de la limite de Koungou jusqu'à Pasamanti, ou encore le lancement en 2018 et 2019 de nouvelles liaisons entre communes de l'île.

Mais ce sont des projets de longue haleine. Or je souhaite que notre engagement se traduise vite par de nouveaux chantiers,

C'est la raison pour laquelle ma collègue ministre des transports et moi-même avons pris la décision d'augmenter l'effort financier de l'État pour l'entretien des routes, souvent dégradées, y compris les routes départementales, afin d'accompagner la collectivité dans ses efforts, et ce très rapidement.

Les infrastructures, c'est aussi le sujet si urgent de l'eau, compte tenu des risques de pénurie de ces dernières années. C'est celui de l'assainissement, afin de préserver le Lagon dont l'immense richesse environnementale est aujourd'hui menacée. C'est enfin celui des déchets, essentiel pour la qualité de vie des mahorais.

Sur ces sujets, avec mon collègue Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, nous avons décidé de mobiliser près de 150 millions d'euros au cours de la période 2018-2020 pour accompagner la programmation des investissements des collectivités. Cela permettra par exemple de créer cinq stations d'épuration au cours des trois prochaines années.

Ce sont des choses essentielles et concrètes .

**Concernant le soutien aux entreprises et à l'économie : six mesures**

Les entreprises de Mayotte ont été durement éprouvées par la succession de conflits sociaux qu'a connus l'île ces derniers mois, et plus particulièrement encore la dernière grève.

Le préfet a eu l'occasion, déjà, de détailler l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement pour leur accorder l'aide dont elles avaient besoin : report des obligations fiscales et sociales, examen au cas par cas des plans d'apurement des dettes, mise en place du chômage partiel, soutien à la trésorerie... le document qui vous est remis détaille l'ensemble de ces mesures.

Mais c'est aussi l'avenir de ces entreprises qu'il faut aujourd'hui penser.

Mayotte bénéficiera de l'ensemble des dispositifs qui résulteront de la réforme des aides économiques que j'ai engagée afin de les simplifier, de les rendre plus cohérents, lisibles durables et efficaces (zones franches renforcées, nouveaux outils d'investissement, prêts et financements bonifiés...)

L'intégralité du CICE dont disposent aujourd'hui les entreprises de Mayotte, mais qui sera supprimé à compter de 2019, leur sera restitué sous la forme d'un mécanisme simple à la définition duquel elles seront associées.

Enfin, en lien avec les priorités définies dans le cadre des assises des outre-mer, un effort particulier sera fait pour soutenir les filières pêche et agriculture, avec la création d'un comité des pêches, le soutien aux productions locales notamment pour l'accès à la restauration scolaire, la création d'un véritable abattoir, l'accompagnement d'initiatives telles que celles que les Assises ont mis en avant, pour relancer la filière Ylang Ylang.

**Les dernières mesures concernent l'avenir du territoire, de ses collectivités, et la façon dont l'Etat entend les accompagner.**

Il n'y aura pas de développement de Mayotte sans une action étroitement concertée avec le conseil départemental, les communes.

Je l'ai dit et le répète, nous ne reviendrons pas sur la départementalisation.

Mais dans le même temps, j'entends les demandes des élus concernant l'évolution vers une collectivité unique assumant pleinement son rôle de collectivité nique, à la fois département et région.

J'entends aussi le besoin d'adaptation, cher au Président de la République, qui nous est adressé, afin que les compétences des collectivités, les conditions de leur exercice, de leur financement, soient repensées.

Nous irons ensemble dans cette direction. Un travail interministériel sera mené cette année pour mettre tous les sujets sur la table, y compris celui d'une éventuelle augmentation du nombre d'élus. Nous ferons des propositions aux élus, en retour, avant la fin 2018 et nous ne déciderons qu'avec leur aval des suites à leur réserver.

Pour cela, l'Etat doit lui aussi s'organiser, se réorganiser. Renforcer ses compétences, renforcer ses effectifs, améliorer son efficacité en se posant chaque fois la question du meilleur service qu'il peut rendre à nos concitoyens. Cela aussi fera partie de l'équation.

Nous sommes déjà là dans la suite, l'étape suivante.

Tout ne s'arrête pas avec ce plan, l'avenir de Mayotte doit nous conduire à regarder au-delà même du quinquennat.

C'est le sens des plans de convergence qu'il appartiendra au préfet de signer avec l'ensemble des collectivités concernées.



Le plan proposé aujourd'hui n'est donc qu'une étape. Une étape nécessaire mais pas suffisante pour améliorer durablement la vie de nos concitoyens. Il manque aujourd'hui une vision à plus long terme, un cap sur lequel les élus et l'Etat doivent travailler. Quelle place voulons nous avoir dans l'Océan Indien ? Quel rôle pour Mayotte dans l'axe indo Pacifique que le Président de la République appelle de ses vœux ? Quelle complémentarité avec la Réunion ? Qu'allons nous échanger demain, avec qui, comment ? Quel visage voulons nous donner à Mayotte pour nos enfants ? Pour construire cette prochaine étape, l'État jouera pleinement son rôle aux cotés des élus. Dans la co construction, dans la co responsabilité.

Ra Achiri. Je vous remercie.